

Règlement du CONCOURS PHOTO

« Rencontre(s)... »

Article 1

Le Comité de quartier Gambetta-Révolution organise le concours photo dont le thème est : « Rencontre(s)... »

La photo devra impérativement être prise dans les limites du quartier (rue Nationale - rue Bonfa / rue Enclos Rey - pont de Vierne (voir plan sur le site internet dédié à ce concours)

Toute participation doit être accompagnée du nom de la rue où a été prise la photo.

Photo-montage autorisé

Article 2

Ce concours est gratuit et ouvert à tous (habitants le quartier ou non)

En 2 catégories

- Catégorie jeunes (jusqu'à 12 ans)
- Catégorie adultes (plus de 12 ans)

En cas de participation de club ou de classe, il faudra indiquer le nom de l'auteur. Le prix est nominatif.

Article 3

Date limite de participation : le dimanche 16 mai 2021 à minuit

Article 4

Le concours est limité à 3 photos par participant

Article 5

Envoyez vos photos sous format JPEG par mail à l'adresse suivante :
concoursphotogambettarevo@gmail.com

- Le fichier numérique doit être dénommé par le nom de l'auteur de la photo (ex : Dupont.1, Dupont.2 et Dupont.3)
- Il doit être en haute résolution et en format JPG, résolution 300 dpi, de taille d'impression d'image supérieure à 21 x 29,7 cm et d'un poids maximum de 2Mo
- Les photos envoyées devront être libres de droits
- Joindre à l'envoi :
 - le formulaire de droit à l'image signé par les personnes portraturées et, le cas échéant, par les habitants des lieux photographiés.
 - le présent règlement daté et signé.

Article 6

Les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toutes personnes et ne pas constituer une incitation à la haine, la discrimination ou la violence.

En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement par le Comité de Quartier Gambetta-Révolution à des buts non lucratifs.

Article 7

Résultat du concours, remise des prix et exposition des meilleurs clichés :
le dimanche 6 juin 2021 pendant le vide broc du Comité de Quartier Gambetta-Révolution.

- Les gagnants seront avertis individuellement par téléphone ou par sms (les participants doivent, de ce fait, préciser un numéro de téléphone où ils seront joignables)
- Les prix leur seront adressés directement par le Comité de Quartier Gambetta-Révolution.

Article 8

Exposition en grand format des photos gagnantes le jour de la remise des prix et expositions possibles des meilleures photos dans différents lieux de la ville (commerces, lieux culturels, etc).

Article 9

Si la photographie représente des personnes (adulte ou enfant), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de ces personnes ou des parents pour les enfants, et des propriétaires des lieux photographiés afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie.

Tout participant devra alors faire signer la demande de droit à l'image à la personne photographiée et au propriétaire des lieux photographiés (version imprimable sur le site)

Article 10

Le jury chargé de désigner les lauréats sera composé de :

Philippe Baraton, Président
Karima M, photographe professionnelle
Isabelle Poussier, plasticienne
Thomas Michel, photographe professionnel
Frédéric Allin, informaticien
Lucas Pierani, gagnant concours 2019
Aurélie Aura, plasticienne-photographe et éditrice
Anaëlle Roubeau, étudiante
Adèle Delbet, étudiante

ATTENTION !

Voir page 3 : le bulletin d'acceptation du présent règlement et les autorisations à retourner signés.

BON POUR ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Je soussigné(e), Nom Prénom

Numéro de téléphone

Né le .../.../

Participe au concours photo « Rencontre(s)... » dans la catégorie

- Catégorie jeunes (Jusqu'à 12 ans)
- Catégorie adultes (plus de 12 ans)

(Barrer la mention inutile)

Accepte le présent règlement.

Fait le à

Signature obligatoire :

À renvoyer dûment complété par courriel, avant le 16 mai 2021 à minuit, accompagné du fichier numérique original, dénommé du nom de l'auteur de la photo, en format JPG, résolution 300 dpi et de taille d'impression d'image supérieure à 21 x 29,7 cm (soit A4)

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'IMAGE DES BIENS OU DES PERSONNES

Document à imprimer et à faire remplir et signer par toute personne figurant sur une prise de vue ou par le représentant légal d'un mineur photographié ou par le propriétaire des lieux photographiés.

Je soussigné(e) être informé(e) de ce que la prise de vue où je / mon enfant figure, est destinée à être présentée à un concours photographique gratuit organisé par le Comité de Quartier Gambetta-Révolution dont le but est d'imager la vie du quartier Gambetta-Révolution.

Fait à

Le

Nom :

Prénom :

Signature obligatoire :